



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Assiette

Question écrite n° 47992

### Texte de la question

M. Gratién Ferrari attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les dispositions relatives au régime de TVA applicable aux professionnelles de l'immobilier. Compte tenu de la conjoncture immobilière, les professionnels supportent des stocks importants qui génèrent des frais financiers. Ces frais, dont la réalité n'est pas contestable, ne sont donc pas pris en compte dans le calcul de la TVA. Si cette interprétation est bien conforme aux dispositions en vigueur, il souhaiterait savoir s'il est envisagé de modifier les textes pour permettre de répondre aux attentes de la profession.

### Données clés

**Auteur :** [M. Ferrari Gratién](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47992

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 février 1997, page 626